

Rencontre d'information

Calixa-Lavallée — 29 janvier 2025

43 personnes ont participé à la rencontre

Les personnes suivantes étaient également présentes :

- Sylvain Berthiaume, directeur général de la MRC de Marguerite-D'Youville, porte-parole de Courant collectif et membre du comité directeur
- Pénélope Larose, directrice générale de la municipalité de Calixa-Lavallée et membre du comité directeur
- Mélanie Brisson, directrice générale de la Ville de Sainte-Julie et membre du comité directeur
- Daniel Plouffe, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville et maire de la municipalité de Calixa-Lavallée
- Hugo Mimee, de Table ronde Participation publique, assurait l'animation de la rencontre et la facilitation des échanges.

Faits saillants de la rencontre

L'annonce de la préparation d'un projet de parc éolien, dans le cadre du dossier Courant collectif, a suscité récemment de nombreuses questions et réactions de la part de personnes résidentes à Calixa-Lavallée. Pour y répondre, la MRC et la municipalité ont organisé une rencontre d'information le mercredi 29 janvier 2025, afin de faire une mise à jour du dossier et répondre aux questions de la quarantaine de personnes présentes.

Rappelons que le développement du projet débute à peine et que plusieurs étapes restent à franchir. La ligne du temps de ces étapes a été rendue disponible sur le site Internet de Courant collectif. On y explique notamment les périodes où la population sera consultée.

Les principaux éléments discutés lors de la rencontre du 29 janvier sont les suivants :

- » **Améliorer la communication** avec la population de Calixa-Lavallée, en diffusant régulièrement des informations sur le projet via les sites Internet de la municipalité et de la MRC ainsi que lors des séances du conseil municipal.
- » **Diffuser davantage d'informations** sur les impacts et les bénéfices de l'énergie éolienne avant l'élaboration d'un projet plus détaillé.
- » **Définir les zones concernées** par le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) où l'implantation d'éoliennes serait autorisée.
- » **Clarifier la nature du projet**, qui entre désormais dans une phase de développement spécifiquement pour l'énergie éolienne.
- » **Mettre en place un comité de suivi**, incluant des citoyennes et citoyens des différentes communautés concernées, afin de favoriser une représentation équilibrée des intérêts.



Synthèse de la période de questions et réponses :

»» Pourquoi Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu ne figurent-ils pas sur la carte du RCI?

La carte illustre le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Marguerite-D'Youville. Cependant, les mêmes distances séparatrices sont appliquées pour les résidences et autres éléments du territoire des villes voisines.

»» Pourquoi les distances séparatrices sont différentes en milieu urbain et en milieu rural?

Parce qu'il est important de prendre en compte le développement futur du territoire de la MRC. Dans plusieurs décennies, le périmètre d'urbanisation actuel pourrait évoluer, il est donc nécessaire de prévoir une certaine flexibilité.

»» Comment les coûts et les revenus du projet seront-ils partagés entre les municipalités?

La méthode adoptée par les maires et mairesses prévoit un partage des dépenses et des revenus répartis de la façon suivante :

- 33 % en fonction de la population
- 33 % selon la richesse foncière uniformisée (RFU)
- 33 % pour compenser les villes ayant des éoliennes sur leur territoire.

Autrement dit, le montage financier sera effectivement ajusté en fonction de la taille de Calixa-Lavallée et pourrait l'avantager en raison de la présence potentielle d'éoliennes sur son territoire.

»» Si vous parlez de redevances possibles aussi pour les voisins des propriétaires qui accepteront des éoliennes sur leur propriété, c'est que vous reconnaissez que les éoliennes auront des impacts pour ces voisins. Quels sont ces impacts?

Nous avons effectué des recherches et les impacts sont bien documentés dans différentes études, que ce soient des impacts sur l'environnement, la santé, le bruit, le visuel, la faune ou la flore, etc. Des dizaines d'études d'impacts sur l'environnement et de rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont été publiées sur des projets éoliens qu'il est possible de consulter en ligne. Le présent projet de parc éolien fera également l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement complète et passera par le processus du BAPE.

»» Quel est l'impact des éoliennes sur la valeur marchande des résidences localisées à proximité? Avez-vous validé cela auprès des autres MRC ayant des projets sur leur territoire auxquelles vous avez parlé?

Cette question ne leur a pas été posée spécifiquement, mais nous allons le faire.

»» Pourquoi faire une étude de faisabilité sur un projet éolien au lieu de faire une étude sur les autres énergies renouvelables, comme le solaire? Pourquoi Courant collectif ne se tourne pas vers d'autres options d'énergies renouvelables?

L'énergie solaire a également été envisagée, mais étant donné que son installation est interdite sur les terres agricoles, le potentiel dans la MRC est limité pour ce type d'énergie.

»» Combien y aura-t-il d'éoliennes à Calixa-Lavallée?

Cette information n'est pas encore disponible. Le développement du projet n'est pas suffisamment avancé pour déterminer un nombre précis. Et des analyses sur le terrain sont nécessaires. Une fois que nous aurons cette information, elle fera également partie de la consultation.

Synthèse de la période de questions et réponses (suite) :

»»» **La ligne du temps semble indiquer que le projet est confirmé. L'échéancier est beaucoup trop rapide.**

Cet échéancier est en réalité bien plus lent que ceux observés dans des projets similaires ailleurs, mais nous en prenons note.

»»» **Est-ce que l'ampleur du projet pourrait évoluer? Est-ce qu'il pourrait y avoir des phases 2 et 3 comme on voit ailleurs au Québec?**

Non, le potentiel dans la MRC est trop limité et nous n'avons pas l'intention de modifier les distances séparatrices. Il n'y a pas de possibilité d'ajouter d'autres phases au projet.

»»» **(Commentaire) Ce qu'il manque, c'est une politique de développement énergétique pour le Québec au lieu de projets réalisés à la pièce. Nous avons assisté à une rencontre du Regroupement vigilance énergie Québec (RVEQ) et nous invitons les gens à s'y informer et à aller visiter leur site.**

Nous encourageons les gens à s'informer auprès du RVEQ ou d'autres sources. L'essentiel est de se renseigner.

»»» **Pour l'année 2025, combien allez-vous dépenser pour ce projet?**

La MRC investira 805 528 \$, une somme partagée entre les six villes, ce qui constitue une dépense nécessaire pour valider le développement d'un projet. Il est essentiel d'investir pour assurer une consultation adéquate de la population et fournir des réponses aux questions soulevées. À ce stade, de nombreuses réponses manquent concernant le projet de parc éolien, car son développement est encore en phase initiale.

»»» **Quelle est la part de Calixa-Lavallée dans ces dépenses?**

Le montant qui sera dépensé par la municipalité de Calixa-Lavallée pour l'année 2025 s'élève à 50 664 \$.

»»» **(Commentaire) La taille des éoliennes prévues pour le projet ainsi que les études utilisées pour déterminer leur dimension sont remises en**

question. Les éoliennes devraient être installées seulement sur des sites au large des côtes.

Ce qui s'est fait dans d'autres projets au Québec a été regardé afin de cibler ce qui semble être le plus adéquat dans le contexte propre à celui de la MRC. Toutefois, la taille des éoliennes du projet n'est pas encore connue et dépendra notamment des contraintes techniques à évaluer sur le terrain.

»»» **Pourquoi ne pas avoir consulté Transports Canada avant d'annoncer le projet?**

La décision d'aller de l'avant avec le développement d'un projet de parc éolien a été prise en décembre 2024 et la demande à Transports Canada a été transmise en janvier 2025. Nous voulions consulter la population le plus tôt possible avant de poursuivre la démarche. C'est pourquoi il était important d'aborder le sujet avec les citoyennes et citoyens avant de déposer la demande à Transports Canada.

»»» **Pourquoi Hydro-Québec exporte-t-elle de l'électricité alors qu'elle en manque?**

Nous ne pouvons pas répondre au nom d'Hydro-Québec. Nous allons lui soumettre cette question.

»»» **Qui bénéficiera de l'électricité produite par le parc éolien?**

L'électricité produite sera intégrée au réseau d'Hydro-Québec, mais pour une réponse plus pointue, nous allons poser la question à Hydro-Québec.

»»» **Est-ce qu'il serait possible que l'électricité qui serait produite par les éoliennes ici revienne aux entreprises d'ici?**

Cette information devra être validée auprès d'Hydro-Québec.

»»» **Pourquoi ne pas obliger l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles et des entreprises?**

Cela pourrait être envisagé, par exemple, lors de l'émission d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment, en tenant compte de la capacité portante des toits.

Synthèse de la période de questions et réponses (suite) :

»»» Est-ce qu'une municipalité peut se retirer d'un projet si sa population y est opposée?

Le développement de projets éoliens de nature commerciale est une compétence régionale. Elle relève donc de la MRC et non des municipalités locales. Toutefois, les décisions à ce sujet sont prises collectivement par le conseil des maires et mairesses, qui doit notamment considérer la volonté d'une municipalité de se retirer du projet et l'impact que cela aurait sur ce projet. De plus, chaque maire et mairesse alimente les discussions en présentant la volonté exprimée par leurs conseils municipaux qui sont à l'écoute de leur population.

»»» Vous sollicitez nos commentaires, mais en réalité, les décisions semblent déjà prises. La preuve en est l'octroi de contrats avant même la décision sur la poursuite du projet à la mi-décembre. Pourquoi ces contrats ne figurent-ils pas sur la ligne du temps?

Les contrats ont été octroyés pour valider la faisabilité du projet. Pour prendre une décision, il est essentiel de déterminer si le projet est réalisable. Aussi, des ressources étaient nécessaires pour réaliser des activités de consultation et mieux informer la population.

»»» Pourquoi la population de Calixa-Lavallée n'a-t-elle pas été consultée avant que le maire prenne la décision d'aller de l'avant avec le développement d'un projet préliminaire?

La MRC a réalisé 15 activités de consultation avant de prendre une décision d'aller de l'avant, soit des ateliers participatifs dans la communauté, des consultations en ligne, des ateliers avec les jeunes et les aînés, des ateliers avec les agriculteurs, les organismes environnementaux et les organismes de santé publique. Plusieurs communications ont été transmises à cet effet.

»»» Pourquoi on ne nous informe pas du projet et de l'évolution du projet à chaque séance du conseil municipal de Calixa-Lavallée? Qui est Courant collectif exactement? Pourquoi on n'écrit pas le mot « éolien » dans les invitations aux consultations?

C'est une excellente suggestion d'ajouter ce point à l'ordre du jour du conseil. Cette idée sera soumise au conseil municipal de Calixa-Lavallée.

Courant collectif représente les six villes de la MRC. Une photo d'éolienne avait été ajoutée sur l'invitation, mais à l'avenir, le mot « éolienne » pourra être utilisé explicitement.

»»» Quel sera le rôle du comité de suivi composé de représentant(e)s de la communauté? Qui en fera partie et comment seront sélectionnés les membres?

La composition du comité et la manière d'inviter les participants restent à définir. Cependant, il est déjà prévu que ce comité soit représentatif de la communauté, incluant des personnes issues de divers milieux, tant des personnes favorables au projet que celles ayant des préoccupations, ainsi que des citoyens et citoyennes possédant diverses expertises, telles que des spécialistes en environnement. Ce comité aura notamment pour rôle principal d'élaborer des critères d'acceptabilité sociale et de suivre leur application et leur réalisation.

»»» Pourquoi avez-vous recommandé à nos élu(e)s de ne pas être présent(e)s lors des consultations?

Nous leur avons suggéré de ne pas être présents, car il est important de séparer la politique de la participation publique. Les attentes et préoccupations de la population doivent être recueillies et présentées de manière neutre aux élu(e)s, qui prendront ensuite la décision.

Synthèse de la période de questions et réponses (suite) :

»» (Commentaire) Il faut que la population se mobilise et s'informe mieux. Il faut qu'elle comprenne ce qu'est une éolienne. On veut organiser une rencontre citoyenne, il faut qu'il y ait un appel à la mobilisation.

Nous encourageons les citoyennes et citoyens à s'informer, car une meilleure connaissance est toujours bénéfique.

»» L'acceptabilité sociale doit être considérée par les élu(e)s. Si les gens disent non, est-ce que le projet se fera pareil?

Nous ne pouvons pas nous prononcer pour les élu(e)s, mais l'acceptabilité sociale est assurément au cœur de leurs préoccupations. C'est notamment pour cela que nous effectuons cette démarche de consultation.

»» Est-ce normal qu'il y ait seulement 181 personnes qui aient participé aux ateliers de consultation?

Nous sommes également déçus de ce taux de participation. Beaucoup d'efforts ont été faits pour communiquer et nous aurions aimé que plus de gens participent à la première étape de réflexion sur les énergies renouvelables et l'avenir énergétique de la MRC.

»» Est-ce que le fait que peu de gens participent aux ateliers invalide la décision de poursuivre la démarche?

Non. Il faut rappeler que la démarche ne se voulait pas d'être représentative de l'ensemble de la population de la MRC, ou encore à déterminer le pourcentage de personnes souhaitant le développement des énergies renouvelables dans la MRC. Le but était plutôt de pouvoir dégager des constats en lien au développement des énergies renouvelables dans le contexte propre à la MRC et à son territoire, en recueillant les attentes, préoccupations et idées des personnes rencontrées. La MRC et les municipalités qui la composent ont déployé des efforts afin d'aller rencontrer une diversité de groupes de la population (aînés, jeunes, agriculteurs, etc.) et dans les différents secteurs de la MRC.

»» À quel moment la population pourra décider et plus seulement être consultée?

Nous comprenons que vous demandez un référendum. Cette demande sera transmise aux élu(e)s.

»» Vous dites que vous nous consultez, mais vous ne prenez pas nos commentaires en compte. Dans le rapport, il est indiqué que les gens trouvent les distances séparatrices insuffisantes. Allez-vous les augmenter?

Non, cela n'est pas prévu. Les distances séparatrices ont été déterminées en fonction des pratiques existantes ailleurs et visent à trouver un équilibre entre la rentabilité et la gestion des impacts.

»» (Commentaire) Il y a un manque de transparence et d'éducation. On nous demande de nous prononcer dans des consultations alors qu'on n'a pas assez d'informations sur les éoliennes. Nous avons besoin de plus d'informations sur ce qu'est une éolienne, les impacts qui y sont associés, etc.

Nous en prenons bonne note et nous verrons à diffuser davantage d'informations à cet effet.

»» (Commentaire) Nous aurions aimé être consulté(e)s et que le maire demande ce que la population veut avant de décider de poursuivre la démarche de Courant collectif.

Plusieurs consultations ont été effectuées en ce sens et la population de Calixa-Lavallée a été invitée à y participer.

»» (Commentaire) Nous n'avons pas été informés de ces consultations.

Toutes les informations relatives à ces consultations ont été publiées sur le site Internet de votre municipalité ainsi que sur celui de Courant collectif. De plus, les détails ont été diffusés dans votre journal municipal, l'Oiseau-mouche, et des envois postaux ont été faits par Postes Canada à toutes les adresses. Nous vous invitons à contacter votre municipalité pour expliquer comment vous souhaitez être rejoints et les ajustements nécessaires seront faits si cela est requis.